



Stage conditions de travail

Il existe une dimension émancipatrice du travail qui devrait participer au bien-être global des travailleurs. Aujourd'hui, ce n'est pas/plus le cas y compris dans l'Education. En effet le dogme de la baisse des dépenses publiques attaque le sens et la qualité de notre travail : effectif des classes, multiplication des tâches périphériques, accumulation des réformes souvent contradictoires, mise en concurrence des projets et des disciplines...

Pourtant l'Education Nationale, comme tout employeur, a des obligations importantes en matière de santé et de sécurité. Elles figurent dans le Code du Travail dans une partie commune au public et au privé : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (article L4121-1).



Que faire : attendre que des collègues craquent ?

Il est nécessaire que ces obligations soient connues de tous afin de les faire respecter !

Sortir de la souffrance au travail passe par **le pouvoir d'agir**. L'action et la formation syndicale peuvent effectivement nous permettre de **reconquérir des conditions de travail saines** en nous appuyant sur le droit et sur une observation fine des situations de travail rencontrées sur le terrain.

C'est pourquoi le stage propose :

- ✓ des outils d'analyses pour identifier les sources de situations de travail pathogènes ;
- ✓ les principaux textes de droit sur lesquels s'appuyer.
- ✓ une confrontation à des situations concrètes pour construire les démarches les plus efficaces.
- ✓ des conseils de méthodologie et des leviers concrets à actionner dès le retour sur le lieu de travail.

Pour participer à ce stage syndical il faut :

- 1) s'inscrire par mail auprès de la CGT Educ'action : dijon@cgteduc.fr
- 2) faire la demande auprès du rectorat sous couvert de votre direction un mois avant

*Ce stage est ouvert à **TOUS LES PERSONNELS** syndiqués ou non*